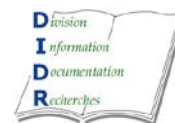


**MALI**



17 novembre 2016



## **Les mutilations génitales féminines**

*Situation depuis 2014*

### **Avertissement**

*Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.*

*Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. [https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes\\_directrices\\_europeennes.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf) ], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.*

*Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.*

*La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.*

## Table des matières

Introduction.....	3
1. Prévalence des mutilations génitales féminines au Mali.....	3
1.1. Au Sud du Mali.....	4
1.1.1. Région de Kayes.....	4
1.1.2. Bamako.....	5
1.2. Au Nord du Mali .....	5
2. Attitudes contrastées face à la pratique de l’excision .....	5
2.1. Attitude favorable au maintien de la pratique.....	5
2.2. Actions en faveur de l’abandon de la pratique .....	6
2.3. Attitude des autorités .....	7
2.3.1. L’environnement législatif malien.....	7
2.3.2. Le plan d’action gouvernemental.....	8

### Résumé :

Cette note vise à fournir une actualisation et une mise en perspective des données statistiques depuis 2014, à la lumière des événements récents au Mali. Si certains chiffres plus récents ont pu être trouvés, il apparaît que la situation des MGF au Mali a peu évolué depuis 2 ans et si un changement a pu être noté par certains acteurs, il ne semble pas aller dans le sens d’une baisse de la pratique.

### Abstract:

The purpose of this note is to update the available data on GMF since 2014 and to put into perspective some of the figures provided with the current political situation in Mali. Some data have been updated. Nevertheless, little progress can be recorded since two years in the area of GMF. The only change underlined by stakeholders doesn’t show any drastic downward movement.

## Introduction

D'après l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)<sup>1</sup>, « les mutilations sexuelles féminines sont des interventions qui altèrent ou lèsent intentionnellement les organes génitaux externes de la femme pour des raisons non médicales. Ces pratiques ne présentent aucun avantage pour la santé des jeunes filles et des femmes. Elles peuvent provoquer de graves hémorragies et des problèmes urinaires, et par la suite des kystes, des infections, la stérilité, des complications lors de l'accouchement, et accroître le risque de décès du nouveau-né. Elles sont pratiquées le plus souvent sur des jeunes filles entre l'enfance et l'âge de 15 ans. Les mutilations sexuelles féminines sont une violation des droits des jeunes filles et des femmes. »

### Rappel de la typologie des formes de mutilations génitales féminines (MGF) adoptée par l'OMS depuis 2007 :

**Type 1** - ablation partielle ou totale du clitoris et, plus rarement, du capuchon du clitoris (la clitoridectomie)

**Type 2** – ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres, avec ou sans l'excision des grandes lèvres.

**Type 3** – rétrécissement de l'orifice vaginal avec recouvrement, par ablation et accolement des petites et/ou grandes lèvres, parfois par suture ; avec ou sans excision du clitoris (infibulation).

**Type 4** – toutes les autres interventions néfastes pratiquées sur les organes génitaux féminins à des fins non médicales, comme par exemple, piquer, percer, inciser, racler et cautériser les organes génitaux ou y introduire des substances corrosives.

## 1. Prévalence des mutilations génitales féminines au Mali

Le Mali fait partie des pays d'Afrique où la prévalence de l'excision est la plus élevée. Selon le Programme National de Lutte contre l'Excision (PNLE)<sup>2</sup>, l'excision a touché 85% des femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) en 2014<sup>3</sup>. L'UNICEF relève le chiffre de 89% chez les 15-49 ans entre 2004 et 2015<sup>4</sup>.

Cette prévalence globale de 89% est trompeuse sur la réalité de la pratique qui n'est pas uniforme sur toute l'étendue du territoire national. La carte réalisée par l'UNICEF en 2014, reproduite ci-dessous, rend compte d'une prévalence de +80% au sud du Mali, incluant Ségou, Bamako, Kayes, Koulikoro, Koutiala et Sikasso ; une prévalence comprise entre 51 et 80% dans la région du delta central du fleuve (région de Mopti et une partie du pays dogon) ; une prévalence de 26 à 50% dans la région du Macina et de Tombouctou, jusqu'à Hombori et une prévalence de moins de 10% dans les régions de Gao et Kidal<sup>5</sup>.

L'Enquête Démographique et de Santé du Mali (EDSM-V 2012-2013)<sup>6</sup> relevait que 69% des filles de 0 à 14 ans, 83% des filles de 10 à 14 ans et 91% des femmes âgées de 15 à

---

<sup>1</sup> OMS, « Mutilations sexuelles féminines », Aide-mémoire N°241, Février 2016.

<sup>2</sup> Le Programme National de Lutte contre la pratique de l'Excision est mis en œuvre par le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille du Mali.

<sup>3</sup> Studio Tamani, « Excision : Le taux de prévalence atteint 85% au Mali », Rubrique Société, 06/02/2014.

<sup>4</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « Mutilations génitales féminines/excision : aperçu statistique et étude de la dynamique des changements », UNICEF, New York, 2013.

<sup>5</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « Mutilations génitales féminines/excision : aperçu statistique et étude de la dynamique des changements », UNICEF, New York, 2013 (p. 32).

<sup>6</sup> Enquête réalisée au Mali entre novembre 2012 et février 2013 par la Cellule de Planification et de Statistique (CPS/SSDSPF), l'Institut National de la Statistique (INSTAT/MPATP), INFO-STAT et ICF International, avec le soutien financier de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). La méthode utilisée est celle des *Demographic and Health Surveys* (DHS), réalisées depuis 1984 dans le cadre du programme Measure DHS, qui analyse des données sur la population, la santé, le sida et l'alimentation dans les pays en développement.

49 ans dans les 5 premières régions du Mali et le district de Bamako avaient subi une excision. La plupart des excisions sont pratiquées par des praticiens traditionnels, essentiellement des exciseuses traditionnelles. L'enquête révèle même que le recours à une exciseuse traditionnelle concernait 88 % des excisions parmi les femmes de 15-49 ans mais 92 % parmi les filles de 0-14 ans<sup>7</sup>. Cela met en lumière l'emprise traditionnelle très forte dans la société malienne. 73% des femmes excisées l'ont été avant l'âge de 5 ans.

Selon cette enquête nationale parue en 2014, la pratique est moins répandue au Nord du Mali et les ethnies où la prévalence est la plus faible sont les Songhaï (60%), les Tamashek/Bella (63%) et les Bobo (64%). Les variations selon les différentes caractéristiques sociodémographiques sont très faibles. La prévalence apparaît néanmoins plus faible chez les chrétiennes (65 %) et les animistes (77) % que chez les musulmanes (93%). Le taux de prévalence des MGF semble peu affecté par la situation économique du foyer, et il apparaît étonnamment élevé dans les familles appartenant au quintile de bien-être économique le plus élevé (74,8%) par rapport à celles appartenant au quintile le plus bas (64,3%). De même, 71% des hommes restent favorables au maintien de la pratique, quel que soit leur niveau d'instruction<sup>8</sup>.

Par ailleurs, cette enquête ne relève aucune diminution de la pratique de l'excision depuis les rapports précédents (2006), malgré les campagnes de sensibilisation. En effet, les résultats mettent même en lumière une augmentation<sup>9</sup> de la prévalence qui était de 85% en 2006<sup>10</sup>.

Les chercheurs universitaires qui ont étudiés les données arrivent à la même conclusion : si une baisse de l'excision a pu être observée à partir de 2005, cette tendance ne s'est pas confirmée depuis 2012. En tout état de cause, les politiques menées dans certains pays comme la Mauritanie voisine ou l'absence de politique concernant les MGF au Mali ne semblent avoir aucun impact sur ces changements conjoncturels. Les chercheurs font surtout apparaître qu'au-delà des données statistiques nationales, la zone la plus concernée par l'excision est la zone de l'ancien empire du Mandé<sup>11</sup> où vivent principalement les ethnies bambara, malinké, soninké, khasonké, diakanké, etc.<sup>12</sup>

## 1.1. Au Sud du Mali

### 1.1.1. Région de Kayes

Selon l'EDSM de 2014, la prévalence de l'excision dans l'ethnie Sarakolé/Soninké/Marka qui est majoritaire dans la première région administrative du Mali est de 96%. 80% des femmes de cette ethnie demeurent favorables au maintien de la pratique<sup>13</sup>.

---

<sup>7</sup> Cellule de Planification et de Statistique (CPS/SSDSPF), Institut National de la Statistique (INSTAT/MPATP), INFO-STAT et ICF International, « Enquête Démographique et de Santé au Mali 2012-2013 », Rockville, Maryland, USA : CPS, INSTAT, INFO-STAT et ICF International, Mai 2014 (p. 291).

<sup>8</sup> Cellule de Planification et de Statistique (CPS/SSDSPF), Institut National de la Statistique (INSTAT/MPATP), INFO-STAT et ICF International, « Enquête Démographique et de Santé au Mali 2012-2013 », Rockville, Maryland, USA : CPS, INSTAT, INFO-STAT et ICF International, Mai 2014 (p. 303).

<sup>9</sup> Il est précisé que l'enquête n'a pu être réalisée dans les trois régions du Nord qui sont les moins peuplées du pays (Tombouctou, Gao et Kidal), qui représentent près de 10 % de la population totale et où la prévalence de l'excision est la plus faible (moins de 23 % selon les résultats de l'EDSM IV de 2006). Il apparaît donc qu'en 2012-2013, la proportion de femmes excisées au Mali est bien plus élevée qu'en 2006.

<sup>10</sup> Cellule de Planification et de Statistique (CPS/SSDSPF), Institut National de la Statistique (INSTAT/MPATP), INFO-STAT et ICF International, « Enquête Démographique et de Santé au Mali 2012-2013 », Rockville, Maryland, USA : CPS, INSTAT, INFO-STAT et ICF International, Mai 2014, (p. 293).

<sup>11</sup> MEUNIER Roger, « Mandé », Encyclopædia Universalis [en ligne].

<sup>12</sup> CETORELLI V., WILSON B., BATYRA E., COAST E., *Female Genital Mutilation/Cutting in Mali and Mauritania*, BSPS 2016.

<sup>13</sup> Cellule de Planification et de Statistique (CPS/SSDSPF), Institut National de la Statistique (INSTAT/MPATP), INFO-STAT et ICF International, « Enquête Démographique et de Santé au Mali 2012-2013 », Rockville,

La prévalence dans la région de Kayes est de 98,3% selon l'étude de 2014 alors qu'elle était de 94,7% selon les données publiées en 2006. La hausse de la pratique semble confirmée pour la première région du Mali<sup>14</sup>.

### 1.1.2. Bamako

Selon l'EDSM de 2014, la prévalence de l'excision dans l'ethnie bambara, qui est l'ethnie la plus importante dans la capitale, est de 95%<sup>15</sup>.

Selon l'étude de 2014, la prévalence dans la ville de Bamako est de 92,6%. Elle était de 90,4% selon les données publiées en 2006. La hausse est sensible, même dans la capitale malienne<sup>16</sup>.

## 1.2. Au Nord du Mali

En raison des événements de 2012 et de la situation sécuritaire qui prévaut dans les régions du Nord du Mali, aucune donnée récente n'est disponible concernant la prévalence de l'excision et l'évolution de la pratique dans les populations du Nord du pays depuis les dernières enquêtes de 2006.

## 2. Attitudes contrastées face à la pratique de l'excision

### 2.1. Attitude favorable au maintien de la pratique

L'UNICEF soulignait en 2013 que 20% des femmes et 21% des hommes entre 15 et 49 ans étaient sensibilisés aux MGF et pensaient que la pratique devrait cesser. Comme en Guinée ou en Sierra Leone, les hommes semblent donc plus enclins à l'abandon de la pratique que les femmes<sup>17</sup>.

L'UNICEF se base sur les données des DHS 1995-1996, DHS 2001, DHS 2006 et MICS 2010.<sup>18</sup>

Cependant, l'Enquête Démographique et de Santé du Mali (EDSM-V 2012-2013) relève qu'une proportion élevée de femmes et d'hommes de 15-49 ans (respectivement 71 % et 66 %) pensent que l'excision est une pratique exigée par la religion et qu'une majorité (72% des femmes et 79% des hommes) pensent que l'excision devrait être maintenue<sup>19</sup>.

---

Maryland, USA : CPS, INSTAT, INFO-STAT et ICF International, Mai 2014, (pages 294 et 303).

<sup>14</sup> EDSM 2006, page 325 et EDSM 2014, page 324.

<sup>15</sup> Cellule de Planification et de Statistique (CPS/SSDSPF), Institut National de la Statistique (INSTAT/MPATP), INFO-STAT et ICF International, « Enquête Démographique et de Santé au Mali 2012-2013 », Rockville, Maryland, USA : CPS, INSTAT, INFO-STAT et ICF International, Mai 2014 (page 294).

<sup>16</sup> EDSM 2006, page 325 et EDSM 2014, page 324.

<sup>17</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « Mutilations génitales féminines/excision : aperçu statistique et étude de la dynamique des changements », UNICEF, New York, 2013.

<sup>18</sup> Les DHS sont les enquêtes démographiques et de santé, (Demographic and Health Surveys), réalisées dans les pays en développement avec le soutien financier de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) en collaboration avec l'institut national de statistique ou un ministère de chaque pays enquêté.

La MICS est un programme international d'enquête-ménage élaboré par l'UNICEF utilisant une méthode d'enquête par grappes à indicateurs multiples. L'Enquête du Mali a été réalisée en 2009-2010 par la Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de la Santé, du développement social et la promotion de la famille et l'Institut National de la Statistique, avec l'appui technique de l'UNICEF et l'appui financier de l'UNICEF, de la Coopération Suédoise, de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale et de l'Agence des États Unies d'Amérique pour le Développement International (USAID). Menée dans le cadre de la quatrième édition mondiale des enquêtes MICS, l'enquête Mali fournit des informations sur la situation des enfants et des femmes et mesure les indicateurs clés qui permettent aux pays de suivre les progrès dans la voie de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et des autres engagements convenus au plan international.

<sup>19</sup> Cellule de Planification et de Statistique (CPS/SSDSPF), Institut National de la Statistique (INSTAT/MPATP), INFO-STAT et ICF International, « Enquête Démographique et de Santé au Mali 2012-2013 », Rockville, Maryland, USA : CPS, INSTAT, INFO-STAT et ICF International, Mai 2014 (pages 303-305).

Dans cette enquête, la proportion d'hommes favorables au maintien de la pratique est plus importante que la proportion de femmes, ce qui est contraire aux tendances observées dans les autres pays.

D'après le sociologue malien, Younoussa Touré, malgré les campagnes de sensibilisation qui ont permis de communiquer sur les méfaits et dangers de l'excision, les discours sont parfois contradictoires en raison des agendas de chacun des acteurs intervenants dans le champ de l'excision. Ainsi selon lui, sur le plan politique, aucun acteur n'a pris le risque de s'exposer en légiférant, sur le plan religieux, aucune personnalité n'a osé avoir la légitimité d'interdire ce que le prophète n'avait pas interdit et chez les chefs traditionnels, on reste convaincus qu'il vaut mieux abandonner un village que d'abandonner une coutume. A cela, il faut ajouter le lobbying des exciseuses traditionnelles qui ne veulent pas perdre un moyen de subsistance et certains acteurs de la société civile qui ont fait de ce sujet une source de revenus et qui ont donc intérêt à ce que cette lutte perdure en tant que lutte<sup>20</sup>.

## 2.2. Actions en faveur de l'abandon de la pratique

Plusieurs associations et ONG sont engagées dans la lutte contre l'excision, principalement dans cinq régions du pays : Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti et Sikasso ainsi que la capitale, Bamako.

- La première est l'ONG américaine basée à Dakar qui intervient également dans d'autres pays de la sous-région : TOSTAN.

Cette ONG œuvre sur le terrain pour obtenir des déclarations d'abandon comme la « déclaration de Fégoun<sup>21</sup> » en 2013, au cours de laquelle 30 communautés rurales de Méguétan et de Dinandougou se sont engagées à abandonner la pratique de l'excision<sup>22</sup>. Une cérémonie officielle de renoncement à la pratique a été organisée à Bamako le 6 février 2014. A cette occasion, Mme Moussocoura Sidibé, porte-parole des 14 communautés de la localité de Yirimadio (quartier périphérique de Bamako) déclarait : « *Nous, représentants de 14 communautés (des ethnies) bambara, peulh, songhai, dogon, bobo, minianka et sénoufo de Yirimadio (...) prenons l'engagement solennel en toute connaissance de cause d'abandonner la pratique de l'excision, des mariages précoces et forcés des filles au sein de nos communautés* ». L'ONG Tostan évaluait ces communautés à environ un millier d'individus. La coordinatrice de l'ONG Tostan, Mme Mah Cissé, a précisé que cette déclaration était le « fruit de plusieurs années de sensibilisation ayant visé 90 associations de femmes à Yirimadio ». L'ONG ayant travaillé avec les chefs coutumiers et les autorités locales<sup>23</sup>.

- L'ONG Plan intervient ainsi dans 160 villages à travers ces cinq régions. Sur le terrain, plusieurs associations de taille modeste interviennent comme l'ONG Equipe de recherche et d'appui au développement (Erad)<sup>24</sup>.
- L'ONG Helvetas Swiss Inter-coopération organise des rencontres et des débats dans des villages, impliquant des guides religieux, des parents et des enseignants ainsi que des acteurs politiques. Des émissions radiophoniques, des films documentaires et du théâtre de rue sont les supports privilégiés pour atteindre l'objectif principal d'Helvetas qui demeure l'introduction d'une loi nationale pénalisant l'excision. Mariam Namogo est la cheffe du projet contre l'excision au Mali<sup>25</sup>.

---

<sup>20</sup> Interview de Younoussa Touré par Nathalie Barge, Voice Of America – Afrique, 05/02/2016.

<sup>21</sup> NDLR : Fégoun est un village situé au nord-est de Bamako, sur la rive droite Niger.

<sup>22</sup> KONE Seydou, « Au Mali, l'excision une plaie ouverte », le Relai de Bougouni, 31/07/2014.

<sup>23</sup> AFP, « Mali: 14 communautés s'engagent à abandonner l'excision », La Presse.Ca, 06/02/2014.

<sup>24</sup> FOMBA Harouna, « L'excision au Mali : une pratique néfaste à bannir », 05/02/2013, Afrik.com.

<sup>25</sup> Page « Lutte contre l'excision des femmes au Mali » du site d'Helvetas.

Plusieurs autres associations agissent localement, notamment :

- PSI Mali<sup>26</sup> mène des activités de communication pour l'abandon de la pratique de l'excision dans la région de Koulikoro et dans le cercle de Kati ;
- L'association Sini Sanuman<sup>27</sup> présidée par Siaka Traoré depuis sa fondation en 2002 milite en faveur d'une loi interdisant l'excision et mobilise les acteurs publics sur cette cause. L'association produit des clips et des chansons sur ce thème.

Des artistes maliens (comme Bafing Kul<sup>28</sup>) ou résidant au Mali (comme l'ivoirien Tiken Jah Fakoly<sup>29</sup>) ont chanté pour plaider en faveur de l'abandon de l'excision. Des leaders religieux ou traditionnels ont pris position dans diverses localités comme Mamadou Traoré, président de l'Association Malienne pour l'Unité et le Progrès de l'Islam (AMUPI) de Bougouni, en 2013<sup>30</sup>, mais cela reste marginal et localisé.

## 2.3. Attitude des autorités

### 2.3.1. L'environnement législatif malien

Plusieurs instruments internationaux et régionaux ont été ratifiés par le Mali dont la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH, 1948), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF, 1984) et ses protocoles, le protocole relatif aux Droits des Femmes en Afrique dit Protocole de Maputo, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (1986) et son protocole (2003).

Contrairement à la plupart des pays voisins<sup>31</sup>, le code pénal malien ne condamne pas les MGF. Il n'existe donc aucune base légale au niveau national pour lutter contre cette pratique. Or, le magistrat Mathieu Traoré affirme qu' « *il paraît opportun de la part du législateur de réviser le Code pénal, d'insérer l'excision comme infraction et de déterminer le quantum de la peine applicable, pour lever toute ambiguïté. Au niveau des professionnels du droit, ou, à défaut, d'adopter une Loi spéciale interdisant ladite pratique en République du Mali, comme dans d'autres pays limitrophes comme le Sénégal, la Guinée, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire.* »<sup>32</sup>

La Constitution malienne<sup>33</sup> pose le principe de l'égalité des hommes et des femmes en droits et en libertés. La Constitution malienne dispose dans son article premier que « La personne humaine est sacrée et inviolable. Tout individu a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité et à l'intégrité de sa personne. » L'article 2 stipule que « Tous les Maliens naissent et demeurent libres et égaux en droits en devoirs. Toute discrimination fondée sur l'origine sociale, la couleur, la langue, la race, la religion, le sexe, et l'opinion politique est prohibée ». Et l'article 3 précise que « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des services ou traitements inhumains, cruels, dégradants ou humiliants. »

---

<sup>26</sup> PSI MALI, Hamdallaye ACI 2000 Rue 317, Porte 396 BP E 5397 Bamako MALI, Tel : +223 44 90 01 12/14 - Association malienne financée par la banque de développement allemande KFW.

<sup>27</sup> Subventionnée par l'association américaine Healthy Tomorrow basée à Boston.

<sup>28</sup> Bafing Kul, « Exciser c'est pas bon! Ehehehe! », Extrait du concert donné au Cabaret Sauvage, 2010.

<sup>29</sup> Tiken Jah Fakoly, Geoffrey Oryema et Toumani Diabaté, « Non à l'excision », 2007.

<sup>30</sup> KONE Seydou, « Au Mali, l'excision une plaie ouverte », Le Relai de Bougouni, 31/07/2014.

<sup>31</sup> NDLR : Sur les 29 pays pratiquant l'excision, seuls trois ne disposent pas d'instrument législatif propre pour condamner cette pratique : Liberia, Sierra Leone et Mali.

<sup>32</sup> DIAOURÉ Ramata, « Lutte pour l'abandon de l'excision : une Loi s'impose désormais », MaliActu, 23/05/2013.

<sup>33</sup> Constitution du Mali du 27 février 1992.



Un avant-projet de loi contre l'excision, élaboré en 2002, n'a jamais été soumis à l'Assemblée en raison des réticences fortes de la population<sup>34</sup>. Néanmoins, plusieurs pans de la société restent engagés dans la lutte pour l'éradication de cette pratique<sup>35</sup>.

### 2.3.2. Le plan d'action gouvernemental

Les autorités maliennes estimaient en 2014 que 800 villages avaient abandonné la pratique de l'excision dont 30 communautés à Koulikoro (60 km au nord-est de Bamako)<sup>36</sup>.

Dès 2014, Mme Guindo Yacine, directrice nationale du Programme national de lutte contre l'excision au Mali (PNLE), avançait le chiffre de 1.211 villages ayant abandonné l'excision au Mali<sup>37</sup>.

Des séances d'information et d'éducation sont régulièrement organisées dans les Centres de Santé Communautaires (CSCOM)<sup>38</sup> comme ce fut le cas dans les Communes de Sido et de Kokélé dès 2013<sup>39</sup>, tant par les autorités locales que des associations, soutenues par des bailleurs internationaux comme ONUFEMMES, USAID, le PNUD, le Groupe de Recherche d'Etude de Formation Femme - Action (GREFFA), entre autres<sup>40</sup>.

Un plan d'action 2015-2019 a été institué au Mali visant à l'abandon de la pratique de l'excision. Mais les ministres concernés, bien que conscients des conséquences « néfastes sur la santé reproductive de la femme » et de l'atteinte aux droits fondamentaux constitués par cette pratique, reconnaissent qu'au regard de la prévalence actuelle et de la sensibilité du sujet, les « autorités doivent continuer à la sensibilisation des pratiquants, avant toute loi l'interdisant »<sup>41</sup>, pour œuvrer à la réalisation de l'objectif de développement durable n°5, qui concerne l'égalité entre sexes. En effet, en septembre 2015, les Nations Unies ont adopté l'objectif de faire complètement disparaître les MGF d'ici 2030.

En 2016, la 13<sup>ème</sup> journée internationale de la lutte contre les mutilations sexuelles féminines s'est déroulée le 6 février, encore une fois dans le contexte particulier de l'état d'urgence. La ministre de la Promotion de l'enfant et de la Famille, Mme Sangaré Oumou Bâ, a déclaré que les chiffres (69% des filles de 0 à 14 ans et 91% de femmes de 15 à 49 ans dans les premières régions du Mali et le District de Bamako) étaient illustratifs de la pratique de l'excision au Mali, même si 1.211 villages avaient abandonné l'excision. La ministre de la Justice et des droits de l'homme, Mme Sanogo Aminata Mallé, a annoncé que le gouvernement envisageait de punir toutes les formes de violences faites aux femmes et aux jeunes filles y compris les mutilations génitales féminines<sup>42</sup>.

Depuis les événements de 2012 et le passage du nord du pays sous la coupe des djihadistes, il apparaît que la lutte contre l'excision ne constitue plus une priorité de premier ordre pour les autorités maliennes. Ce constat, fait par Mme Madina Bocoum

---

<sup>34</sup> FOMBA Harouna, « L'excision au Mali : une pratique néfaste à bannir », 05/02/2013, Afrik.com.

<sup>35</sup> Voir supra 2.2.

<sup>36</sup> AFP, « Mali : 14 communautés s'engagent à abandonner l'excision », La Presse.Ca, 06/02/2014.

<sup>37</sup> BOUARE B., « Abandon de l'excision au Mali : « Il faut continuer à sensibiliser les pratiquants avant l'adoption de toute loi l'interdisant », dixit le ministre de la Justice », MaliJet, Delta News, 11/02/2016.

<sup>38</sup> NDLR : Au Mali, ces centres de santé sont mis en place par le gouvernement mais sont gérés par la communauté et financées par le paiement des consultations et des médicaments. Plusieurs ONG et associations soutiennent ces centres selon les régions. Théoriquement, chaque centre doit offrir les services d'un infirmier, d'une matrone, un service de vaccination mobile dans les villages alentours, et doit disposer d'une radio pour communiquer avec le centre communal et y envoyer les cas graves en urgence.

<sup>39</sup> KONE Seydou, « Au Mali, l'excision une plaie ouverte », le Relai de Bougouni, 31/07/2014.

<sup>40</sup> Mali APD, « Harmonisation de l'aide au Mali », 15/11/2016.

<sup>41</sup> BOUARE B., « Abandon de l'excision au Mali : « Il faut continuer à sensibiliser les pratiquants avant l'adoption de toute loi l'interdisant », dixit le ministre de la Justice », MaliJet, Delta News, 11/02/2016.

<sup>42</sup> KEÏTA Nia Dialla, « Mali : Lutte contre l'excision : Place aux sanctions ! », le Katois, 10/02/2016.



Daff, coordinatrice du projet de lutte contre l'excision pour Plan International au Mali, qui confie : « la lutte contre l'excision est revenue en arrière; les priorités ont changé ». Elle reste néanmoins confiante dans le fait qu'une loi d'interdiction sera votée d'ici quelques années<sup>43</sup>.

Malgré tout, signe de volonté du gouvernement d'inscrire la lutte contre l'excision à l'ordre du jour, le magistrat Mathieu Traoré, connu pour ses prises de positions opposées à l'excision<sup>44</sup>, a été nommé en mai 2016, Conseiller technique au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme<sup>45</sup>.

---

<sup>43</sup> Voice Of America – Afrique, « Excision : Chiffres en hausse dans le monde », 05/02/2016.

<sup>44</sup> Magistrat, spécialiste de l'excision, et ancien consultant pour l'UNFPA, l'UNICEF, Plan Mali, l'Union Interparlementaire et Stichting Kinderpostzegels au Sénégal d'après l'Association des parlementaires européens partenaires de l'Afrique (The Association of European Parliamentarians with Africa – AWEPA) ; DIAOURÉ Ramata, « Lutte pour l'abandon de l'excision : une Loi s'impose désormais », MaliActu, 23/05/2013.

<sup>45</sup> Mali, « Communiqué du Conseil des Ministre du 11 mai 2016 ».

## Bibliographie

(Sites web consultés en novembre 2016)

### Institutions internationales

OMS, « Mutilations sexuelles féminines », Aide-mémoire N°241, février 2016.

<http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs241/fr/>

Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Mutilations génitales féminines/excision : aperçu statistique et étude de la dynamique des changements*, UNICEF, New York, 2013, 184 pages.

[http://data.unicef.org/wp-content/uploads/2015/12/FGMC\\_Lo\\_res\\_Final\\_26.pdf](http://data.unicef.org/wp-content/uploads/2015/12/FGMC_Lo_res_Final_26.pdf)

### Institutions nationales

Mali APD, « Harmonisation de l'aide au Mali », 15/11/2016.

<http://www.maliapd.org/spip.php?article54>

Mali, « Communiqué du Conseil des Ministres du 11 mai 2016 ».

[http://www.ouestaf.com/Conseil-des-ministres-du-Mali-du-mercredi-11-mai-2016-le-communique\\_a6018.html](http://www.ouestaf.com/Conseil-des-ministres-du-Mali-du-mercredi-11-mai-2016-le-communique_a6018.html)

Constitution du Mali du 27 février 1992.

<http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/Mali-2.pdf>

### ONG

Association des parlementaires européens partenaires de l'Afrique (The Association of European Parliamentarians with Africa – AWEPA), « Mali : Mission de consultation sur les mutilations génitales féminines/excision », 09/04/2015.

<http://www.awepa.org/fr/news/mali-consultation-mission-female-genital-mutilationcutting>

PSI Mali, page « MGF/Excision », sd.

<http://www.psimali.ml/mgf-excision/>

Helvetas, page « Lutte contre l'excision des femmes au Mali » sd.

[https://www.helvetas.ch/fr/nos\\_activites/projets\\_helvetas/projets\\_afrique/lutte\\_contre\\_excision\\_des\\_femmes\\_au\\_mali/](https://www.helvetas.ch/fr/nos_activites/projets_helvetas/projets_afrique/lutte_contre_excision_des_femmes_au_mali/)

Sini Sanuman, page d'accueil, sd.

<http://www.stopexcision.net/frenchpage.htm>

### Travaux scientifiques

CETORELLI V., WILSON B., BATYRA E., COAST E., « Female Genital Mutilation/Cutting in Mali and Mauritania », BSPS 2016.

[http://eprints.lse.ac.uk/67721/1/Cetorelli\\_BSPS%20conference%202016\\_author.pdf](http://eprints.lse.ac.uk/67721/1/Cetorelli_BSPS%20conference%202016_author.pdf)

Cellule de Planification et de Statistique (CPS/SSDSPF), Institut National de la Statistique (INSTAT/MPATP), INFO-STAT et ICF International, *Enquête Démographique et de Santé au Mali 2012-2013*, Rockville, Maryland, USA : CPS, INSTAT, INFO-STAT et ICF International, Mai 2014, 547 pages.

<https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR286/FR286.pdf>

Cellule de Planification et de Statistique du secteur santé, développement social et la promotion de la famille (CPS/SSDSPF), Institut National de la Statistique (INSTAT), Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples 2009 - 2010, Rapport final, Bamako Mali, 2011.

[http://www.instat-mali.org/contenu/eq/ramics\\_eq.pdf](http://www.instat-mali.org/contenu/eq/ramics_eq.pdf)

MEUNIER Roger, « Mandé », Encyclopædia Universalis [en ligne].

<http://www.universalis.fr/encyclopedie/mande/>

## Médias

BOUARE B., « Abandon de l'excision au Mali : "Il faut continuer à sensibiliser les pratiquants avant l'adoption de toute loi l'interdisant", dit le ministre de la Justice », *MaliJet, Delta News*, 11/02/2016.

[http://malijet.com/la\\_societe\\_malienne\\_aujourd'hui/146909-abandon-de-%E2%80%99excision-au-mali-%C2%AB-il-faut-continuer-%C3%A0-sensibiliser.html](http://malijet.com/la_societe_malienne_aujourd'hui/146909-abandon-de-%E2%80%99excision-au-mali-%C2%AB-il-faut-continuer-%C3%A0-sensibiliser.html)

KEÏTA Nia Dialla, « Mali : Lutte contre l'excision : Place aux sanctions ! », *le Katois*, 10/02/2016.

<http://maliactu.net/mali-lutte-contre-lexcision-place-aux-sanctions/>

DESNOS Marie, « Madina Bocoum Daff, son combat contre l'excision », *Paris Match*, 06/02/2016.

<http://www.parismatch.com/Actu/International/Entre-sexisme-et-fausse-croyance-naissance-et-combat-d-une-pratique-barbare-l-excision-904713>

*Voice Of America – Afrique*, « Excision : Chiffres en hausse dans le monde », 05/02/2016.

<http://www.voaafrique.com/a/chiffres-de-l-excision-en-hausse-dans-le-monde-selon-l-unicef/3178695.html>

*Voice Of America – Afrique*, « Interview de Younoussa Touré par Nathalie Barge », 05/02/2016.

<http://www.voaafrique.com/a/chiffres-de-l-excision-en-hausse-dans-le-monde-selon-l-unicef/3178695.html>

TRAORE M.A., « Lutte contre l'excision : Les membres du CESC enrôlés », *L'Essor*, 02/12/2015.

<http://maliactu.net/mali-lutte-contre-lexcision-les-membres-du-cesc-enroles/>

KONE Seydou, « Au Mali, l'excision une plaie ouverte », *le Relai de Bougouni*, 31/07/2014.

<http://www.renenaba.com/au-mali-l-excision-une-plaie-ouverte/>

*Studio Tamani*, « Excision : Le taux de prévalence atteint 85% au Mali », Rubrique Société, 06/02/2014. <http://www.studiotamani.org/index.php/societe/516-excision-le-taux-de-prevalence-atteint-85-au-mali>

AFP, « Mali: 14 communautés s'engagent à abandonner l'excision », La Presse.Ca, 06/02/2014.

<http://www.lapresse.ca/international/afrique/201402/06/01-4736272-mali-14-communautes-sengagent-a-abandonner-lexcision.php>

DIAOURÉ Ramata, « Lutte pour l'abandon de l'excision : une Loi s'impose désormais », MaliActu, 23/05/2013.

<http://maliactu.net/lutte-pour-labandon-de-lexcision-une-loi-simpose-desormais/>

FOMBA Harouna, « L'excision au Mali : une pratique néfaste à bannir », 05/02/2013, Afrik.com.

<http://www.afrik.com/l-excision-au-mali-une-pratique-nefaste-a-bannir>

## **Vidéo**

Bafing Kul, « Exciser c'est pas bon! Ehehehe! », Extrait du concert donné au Cabaret Sauvage, 2010.

[https://www.youtube.com/watch?v=j3b9fT3Ec\\_Q](https://www.youtube.com/watch?v=j3b9fT3Ec_Q)

Tiken Jah Fakoly, Geoffrey Oryema et Toumani Diabaté, « Non à l'excision », 2007.

<https://vimeo.com/23629739>